



**Office national du film du Canada**

**2021-2022**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2021**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2021-2022. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

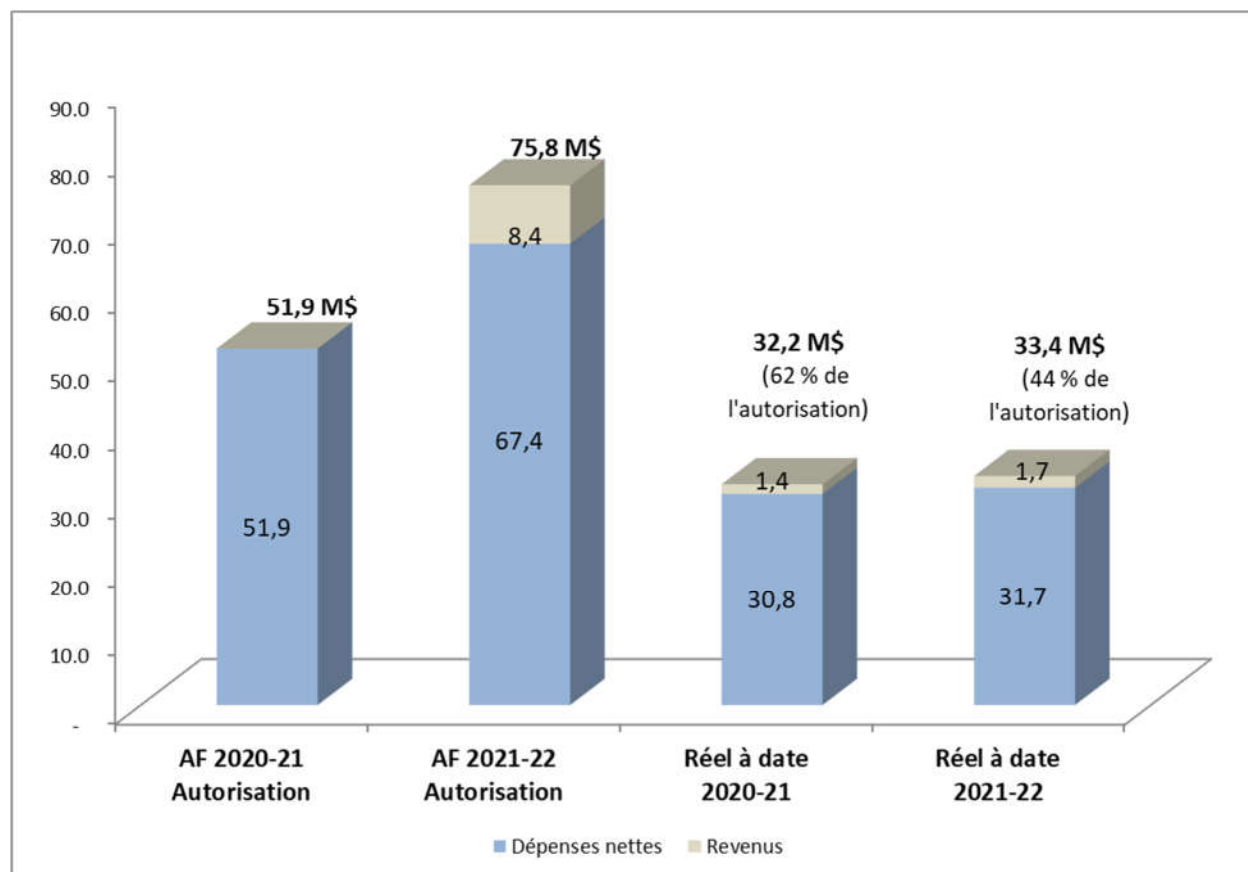
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

**3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs**

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2021.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2021-2022 avec un total de dépenses brutes prévues de 75,8 millions de dollars. L'augmentation de 23,9 millions de dollars dans les autorisations disponibles est principalement attribuable à l'octroi par le parlement des pleins crédits du Budget principal des dépenses en 2021-2022 comparativement à une allocation de 75% des crédits du Budget principal en 2020-2021 en raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps 2020 pour que le Parlement puisse étudier les crédits, L'ONF a reçu les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 en décembre 2020.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du deuxième trimestre 2021-2022, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Variation des revenus :**

Les revenus enregistrés durant ce deuxième trimestre 2021-2022 s'élèvent à 1,1 M\$, en hausse de 0,2 M\$ par rapport à l'année précédente principalement grâce à d'importants projets de partenariat ainsi que l'augmentation des ventes de plans d'archives.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 2<sup>e</sup> trimestre 2021-2022 ont augmenté de 0,8 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2020-2021 et se situent à 17,9 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location et des acquisitions de machines et matériel. La hausse des dépenses de personnel par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires, des augmentations d'échelons, des nouvelles embauches ainsi que le paiement d'indemnités selon les conventions collectives pour les dommages causés par le système de paie Phénix. L'augmentation des services professionnels et spéciaux s'explique par la mise en œuvre d'un important projet de partenariat. L'accroissement des dépenses de location provient principalement de quelques contrats additionnels pour de nouveaux équipements. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont diminuées suite au rachat de plusieurs contrats de location d'équipements informatiques et techniques au dernier trimestre 2020-2021.

#### **4. Risques et incertitudes**

**Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance**

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe tels que la pandémie de la Covid-19

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du nouveau plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

travail à distance sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs.

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

### **Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. L'ONF a d'ailleurs reçu au cours du dernier trimestre de 2020-2021 un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget 2020-2021.

### **Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

## **5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

En 2020-2021, la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. Au cours du premier trimestre 2021-2022, la reprise des opérations est complète selon les normes sanitaires en vigueur, à l'exception des voyages à l'étranger, qui ont repris au deuxième trimestre. Grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a pu poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. En 2020-2021, l'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production et la distribution d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2020-2025. En 2021-2022, l'ONF poursuivra ces avancés afin de permettre d'élargir à plus grande échelle les initiatives lancées en mars 2020, soit mettre en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement l'ensemble de ses bureaux et installations, et offrir aux créateurs les outils et la technologie dont ils ont besoin pour produire des longs métrages à distance.

L'ONF a publié en avril 2021 son Plan d'action qui détaille les priorités issues du plan stratégique 2020-2023, intitulé « Se raconter pour se comprendre ». Ce plan représente la feuille de route de l'ONF pour les trois prochaines années. Il explique comment l'ONF entend renouveler son approche de programmation et enrichir l'expérience de création, mais aussi réinventer ses modes

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

de mise en marché, de diffusion et de distribution, tout en exposant les engagements stratégiques de l'organisation.

Le départ à la retraite du directeur général de la division Distribution, communications et marketing a rendu le poste vacant au premier trimestre. Le processus d'embauche est en cours.

L'ONF a lancé son plan diversité et inclusion le 24 février 2021. Ce plan énonce les buts dont l'atteinte feront de l'ONF une organisation égalitaire, ouverte et diversifié. En 2021-2022, ces mesures comprennent la création de deux nouveaux postes dont les titulaires se chargeront d'une part, de l'équité et des pratiques antiracistes, et d'autre part, des relations autochtones et de l'engagement auprès de communautés. Ces deux postes ont été comblés au courant du deuxième trimestre.

Approuvé par :



-----  
*Claude Joli-Cœur*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Président de  
L'Office national du film

Montréal, Canada  
Le 29 novembre 2021



-----  
*Luisa Frate* CPA, CA  
Directrice générale, Finances,  
opérations et technologie  
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada  
Le 29 novembre 2021

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

**Office national du film**  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	67 370 932	16 766 240	31 729 254
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	67 370 932	16 766 240	31 729 254
<b>Autorisations totales</b>	<b>67 370 932</b>	<b>16 766 240</b>	<b>31 729 254</b>

Exercice 2020-2021		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
51 920 549	16 135 117	30 773 865
51 920 549	16 135 117	30 773 865
<b>51 920 549</b>	<b>16 135 117</b>	<b>30 773 865</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021**

Office national du film  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	42 872 225	11 459 439	22 052 139	30 824 384	10 615 337	21 068 566
Transports et communications	2 822 000	171 285	218 403	2 210 242	415 566	503 047
Information	2 695 000	244 598	437 930	1 199 759	298 652	461 069
Services professionnels et spéciaux	13 926 000	2 988 714	4 403 821	8 072 266	2 656 511	3 941 565
Location	9 969 000	2 461 837	5 120 177	6 966 923	2 380 043	4 613 690
Services de réparation et d'entretien	337 000	259	146 597	935 558	15 064	134 095
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	63 023	116 540	1 070 459	94 552	136 650
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	0	0	0
Acquisition de machines et de matériel	2 643 000	453 173	870 666	550 751	547 674	1 321 207
Autres subventions et paiements	27 153	14 867	29 458	90 207	10 409	15 732
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>75 823 378</b>	<b>17 857 195</b>	<b>33 395 731</b>	<b>51 920 549</b>	<b>17 033 808</b>	<b>32 195 621</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 090 955	1 666 477	0	898 691	1 421 756
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8 452 446</b>	<b>1 090 955</b>	<b>1 666 477</b>	<b>0</b>	<b>898 691</b>	<b>1 421 756</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>67 370 932</b>	<b>16 766 240</b>	<b>31 729 254</b>	<b>51 920 549</b>	<b>16 135 117</b>	<b>30 773 865</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.